

REUNION DU 29 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, ROGER Betty, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absent : /

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22/11/2011.

1. P.V.R. / RUE DE SAINT-SAUFLIEU / PARCELLE ZN 7

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 22/05/2005 instituant la P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la rue de Saint-Sauflieu, implique la réalisation d'aménagements sur la voie en matière de bordurage, d'extension des réseaux électriques, de génie civil pour les télécommunications et de l'éclairage public ;

Considérant que la Commune met la totalité du coût des travaux à la charge du propriétaire dans la mesure où ce terrain est devenu constructible par approbation de la carte communale en date du 03/07/2006 ;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 60 mètres est motivée dans le secteur concerné par les circonstances locales, à savoir qu'au-delà de cette limite, les terrains demeureront non constructibles, notamment pour la protection du paysage ;

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la P.V.R. relative à la parcelle cadastrée ZN 7 située Rue de Saint-Sauflieu, rendue constructible par approbation de la carte communale et d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux avant le 31/12/2012.

2. ARRÊTÉ / CIRCULATION

Suite aux dégâts occasionnés par les camions sur le massif jouxtant les Rues d'Estrées et de Rumigny, sur proposition du Conseil Municipal et après consultation dans le cadre de l'ATESAT auprès du service de la DDTM, M. le Maire décide de prendre dans les prochains jours, un arrêté pour instaurer une interdiction de tourner à droite pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes en provenance de la Rue d'Estrées. Ces véhicules susceptibles de se diriger vers Rumigny devront emprunter la voie communale n°3 et ensuite la route départementale 1001.

3. QUESTIONS DIVERSES

• *Période hivernale* : Un salage a été nécessaire en début d'année : M. VASSEUR David et M. BARDET Bruno ont fait le tour du village. Une convention sera prise avec M. VASSEUR David pour les prochaines interventions au tarif de 50 € de l'heure, y compris le temps passé ainsi que la mise à disposition du matériel. La Commune fournira le sel.

• *Souterrains* : Une opération de recensement des chauves-souris a été menée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie dans les souterrains de Grattepanche. M. LEVERT Alain a accompagné ce groupe et a constaté un nouvel éboulement, ce qui les a empêchés d'aller très loin ; seules cinq chauves souris ont été recensées.

• *Electricité* : Le montant des factures EDF pour 2011 était très élevé, une augmentation de 40 % a été constatée. Après vérification et prise de contact avec les services de l'EDF, il s'avère que les factures envoyées en 2011 reprenaient une partie de l'année 2010, ce qui explique en partie cet écart. Il est à noter que l'augmentation du nombre de lampadaires ainsi que les taxes nouvelles sont une autre explication.

• *Recensement INSEE* : Le bilan du recensement de la population réalisé en 2011, a été rendu officiel ; il a donné les résultats suivants :

Au 1^{er} janvier 2012 :

Population municipale : 294

Population comptée à part : 5

Population totale : 299

• *Urbanisation* : Plusieurs permis de construire et certificats d'urbanisme ont été déposés récemment ; notre commune est en plein essor. D'autre part, quelques ventes de maisons et de terrains sont en cours, ce qui devrait ramener des recettes.

• *Eau* : Amiens Métropole est intervenu sur notre commune pour la remise en état de certaines bouches à clé.

• *Eglise* : Les travaux de réparation de la toiture du clocher seront réalisés en avril ou mai, selon M. LAPOSTOLLE, entrepreneur chargé desdits travaux ; dès le règlement de la facture, le dossier sera transmis à l'A.M.P., notre compagnie d'assurance.

• *Coupure de courant* : Les services de l'ERDF sont intervenus dans notre commune suite à une coupure sur notre réseau communal. Les services sont venus très rapidement et ont pu réalimenter tous les foyers en électricité en quelques heures ; le transformateur de la Rue Principale a été remplacé.

• *Élagage* : L'entreprise « Paysage Mélo » d'Amiens est intervenue pour l'élagage de bouleaux, de tilleuls et de saules sur l'ensemble de la commune. Lors de l'élagage des saules situés près de la mare, cinq « mains courantes » ont été cassées ; M. BARDET Bruno a contacté l'entreprise qui, en compensation du préjudice subi, prendra en charge l'élagage d'un autre arbre.

• *Eau potable* : La Direction de la Protection et de la Promotion de la Santé a fait l'analyse de l'eau de notre commune et a déclaré l'eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine.

• *FNACA* : La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie organise des cérémonies à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du cessez-le-feu ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie le 19 mars. A cette occasion, notre Commune pavoi sera le Monument aux morts.

• *Zonage archéologique* : Selon le code du patrimoine, relatif à l'archéologie préventive, un arrêté de zonage a été pris par M. le Préfet de la Région Picardie. Aucun changement ne devrait intervenir dans les dépôts des certificats d'urbanisme et les permis de construire pour notre commune.

• *Bureau de vote* : En prévision des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012, deux tableaux de présence aux bureaux de vote ont été établis en concertation avec les Conseillers. D'autres personnes seront contactées pour compléter ces tableaux.

• *Ordures ménagères* : M. le Maire rappelle que les personnes privées ne sont pas assujetties à la location du conteneur.

• *Journal d'Amiens Métropole* : Le JDA s'est déplacé dans notre commune afin d'écrire un article sur nos aînés qui se réunissent dans la Salle des Fêtes, en partenariat avec Amiens Santé. L'article devrait paraître en mars.

Les Membres du Conseil Municipal